

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 716

présenté par
M. Zanchi

à l'amendement n° 472 MM. Vercamer et Lagarde

APRÈS L'ARTICLE 2

Dans l'alinéa 2 de cet amendement, supprimer les mots :

« de moins de 20 000 habitants et regroupant au total moins de 50 000 habitants »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.